



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 56719

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la protection du site archéologique de Babylone en Iraq. En effet, d'après une enquête, puis un rapport du British Museum, ce site archéologique millénaire subirait, depuis l'intervention américaine, des dommages et des dégâts particulièrement importants, voire irréversibles. Des fresques endommagées, des bas-reliefs mitraillés, des peintures et des céramiques détruites : on ne compte pas la gravité des dégâts occasionnés par l'occupation des troupes américaines sur le site du palais de Babylone, qu'il conviendrait de faire classer. Son classement dans la liste du patrimoine historique de l'humanité par l'UNESCO permettrait d'arrêter cette dégradation et d'assurer une réelle protection des vestiges remarquables de ce palais iraquien. L'importance de ce dossier mériterait une intervention rapide de la France auprès de l'UNESCO. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il compte agir, avec son collègue des affaires étrangères, pour obtenir ce classement.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre de la culture et de la communication sur l'intervention de la France relative au classement par l'UNESCO du site archéologique de Babylone, en Iraq, au patrimoine historique. Malgré tout l'intérêt de cette requête, la France ne peut en faire la demande car seul l'État iraquien est souverain dans les demandes de classement sur son territoire. Toutefois, la France peut prêter son concours à l'Iraq, dans le cadre de la convention France-UNESCO qui prévoit la possibilité d'apporter un concours technique aux États qui souhaitent présenter un dossier à l'UNESCO, par la mise à disposition d'experts.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56719

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 2005, page 916

**Réponse publiée le :** 29 novembre 2005, page 11039